

CAPL des 14 et 15 juin 2012 Recours de notation catégorie C

Déclaration liminaire

L'année 2011 est le dernier exercice à se dérouler dans le cadre du décret n° 2002-682. En effet à compter du 1^{er} janvier 2012, l'évaluation professionnelle des agents s'effectuera dans le cadre du décret n° 2010-888. La CGT Finances Publiques continue de dénoncer cette réforme, qui s'inscrit dans la continuité de celle déjà menée en 2002. La logique est bien toujours la même, celle d'individualiser toujours plus les carrières et les rémunérations. La CGT Finances Publiques condamne également le dogmatisme de la Direction Générale qui refuse d'utiliser la possibilité offerte par l'article 1^{er} du décret de 2010 de maintenir une notation chiffrée en l'inscrivant dans les statuts particuliers.

Celle-ci est fondamentale, parce qu'elle constitue une garantie collective pour les agents. Ils ont ainsi un repère fixe par rapport à tous les agents de même grade et même échelon et peuvent obtenir le cas échéant un recours sur des bases objectives. Nous condamnons un entretien d'évaluation et une notation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par la régression de la réalisation des missions, aggravant ainsi les injustices fiscales et les inégalités.

La suppression de la note chiffrée au profit de la seule évaluation instiguera entre l'agent et le chef de service, un contrat d'objectif cassant toute notion catégorielle. Toute référence nationale sera gommée. Les recours en notation seront réduits au bon vouloir des notateurs et des directions. La rémunération et les promotions à la tête du client seraient institutionnalisées. L'agent serait placé dans une relation contractuelle avec son encadrement et se retrouverait plus vulnérable.

Au contraire de cette logique, la CGT est pour un développement de la culture du Service Public, l'égalité de traitement et la garantie de la reconnaissance de la valeur professionnelle de l'agent sur des critères objectifs.

Toulouse, le 19 juin 2012

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne
Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex
http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr

C'est pourquoi nous restons attachés à la notation et continuons à revendiquer une notation identique sur le plan national, statutaire tenant compte des moyens des services. Elle doit permettre une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents et assurer une véritable progression de carrière.

En ce sens nous ne pouvons nous satisfaire de la faiblesse de la réserve attribuée au plan local. Elle ne permettra pas à l'évidence d'assurer l'égalité de traitement pour tous dans cette CAP. Les arbitrages sont par définition « arbitraires ». On peut remarquer d'ailleurs que certains notateurs, eux mêmes, demandent à la CAP de pallier au manque de bonification de leur service.

Nous dénonçons l'hypocrisie de l'administration qui distribue pour des raisons de paix sociale « des + 0,01 » tout en sachant que cela ne génèrera aucune obligation pour l'exercice suivant (en raison de l'application de la Prime de Fonction de Rendement (PFR)). A ce sujet nous vous demandons de nous faire connaître le nombre d'attribution de + 0,01 en 2012 par filière.

La notation n'est pas un acte de gestion anodin, elle a une conséquence directe sur l'avancement de carrière. C'est pourquoi nous luttons contre la dérive de certains notateurs qui utilisent des arguments fallacieux (mise en concurrence des agents, référence aux années antérieures...) sans parfois en mesurer les conséquences. Certaines demandes de modification sont d'ailleurs approuvées par le notateur.

Dans des situations qui vont être évoqués au cours de cette CAP nous nous interrogeons sur les multiples demandes de recours émanant du SIP de Balma (près d'1/3 des demandes de la FF) et sur le service de la Liaison Rémunération (50 % des demandes FGP). Il s'agit là d'un premier élément qui s'inscrit dans le tableau de bord de veille sociale. D'ores et déjà nous vous demandons d'être vigilants pour éviter que ne s'instaurent des souffrances au travail qui peuvent avoir de graves conséquences.

De même, nous vous demandons d'alerter les notateurs sur le fait de ne pas pénaliser les agents qui ont changé de service. Nous démontrerons dans certains dossiers que nous allons évoquer, que les agents ont été victimes de leur changement d'affectation.

Comme d'habitude, nous constatons que votre gestion et cette CAP se tiennent dans un contexte d'austérité de plus en plus palpable; austérité dans le cadre des emplois lors de la CAP de mutation, austérité pour les promotions lors de la CAP avancement, austérité aujourd'hui pour les bonifications.

La CGT Finances Publiques mettra tout en œuvre pour gagner sur les revendications et sur la plate forme revendicative unitaire comme indiqué dans le dernier communiqué commun des organisations syndicales des Finances Publiques.

ENVELOPPE BONIFICATIONS (Capital/Mois)

Filière Gestion Publique	Filière Fiscale
+ 0,02	+ 0,02
Echelon variable : 3	Echelon variable : 4
Echelon terminal : 1	Echelon terminal : 4
	+ 0,06
	Echelon variable : 1
	Echelon terminal : 0

Le 0,02 correspond à 1 mois de bonification, le 0,06 à 3 mois. Le 0,06 en FGP ne peut s'obtenir que lors d'un recours en CAP Nationale. La CAP locale ne donnant qu'un avis sur l'attribution de la bonification d'un 0,06.

NOMBRE DE RECOURS EXAMINES

Le délai de deux mois n'étant pas éteint, les recours qui arriveraient avant ce délai seront traités au niveau national.

Filière Gestion Publique	Filière Fiscale
9	19

Résultat des recours de la Filière Fiscale

7 dossiers ont obtenu une bonification à + 0,02

1 dossier a été valorisé à + 0.06

Un seul dossier n'a pas obtenu satisfaction dans sa demande de modification des appréciations.

L'administration garde en réserve un mois de bonification.

VOTE : La CGT a voté POUR la demande de l'agent.

Résultat recours de la Filière Gestion Publique

- 2 dossiers à échelon variable ont obtenus une bonification à + 0,02
- 1 dossier à l'échelon terminal a été valorisé à + 0,02
- 1 dossier a obtenu un avis favorable pour un recours en CAP Nationale
- 5 dossiers ont obtenu une modification de l'appréciation ou du synoptique ou de l'avis au changement de corps.

L'administration garde en réserve un mois de bonification.

VOTE : la CGT a voté POUR la demande de l'agent.

Sur l'évolution de la note à + 0,01 :

Filière Fiscale :

A l'échelon variable 57 agents ont obtenus + 0,01 soit 21,00 %, à l'échelon terminal 18 agents soit 18,00 %.



Filière Gestion Publique

A l'échelon variable 53 agents ont obtenus + 0,01 soit 23 % et 15 à l'échelon terminal soit 18 %.

Alors que le système tel que nous le connaissons va être modifié, la CGT s'interroge sur le respect des engagements pris par les notateurs en attribuant un + 0,01 qui est en principe prometteur d'une valorisation à + 0,02 (1 mois).



Délais de recours en CAPN

Attention si vous souhaitez faire un recours en CAPN, vous disposez de quinze jours à compter de la réception de la notification de rejet de votre révision de la part du Président de la CAPL.

Conclusion

Dans cette CAP nous avons eu à défendre des dossiers qui présentaient tous un caractère d'excellence (reconnu également par l'administration). Malgré cela et à cause du contingentement peu d'entre eux ont été satisfaits. Cette situation démontre une fois de plus la limite du système qui n'est pas basé sur la manière de servir de l'agent mais bien sur une répartition de la pénurie.

La CGT reste attentive à la mise en place du futur système de notation qui doit offrir un maximum de garanties et doit constituer une avancée sociale pour l'ensemble des agents de la Direction des Finances Publiques. Les élus de la CGT sont à vos côtés pour défendre les intérêts individuels et collectifs des agents.



INFORMATION IMPORTANTE:

La CAP de mutation qui devait se tenir le 28 juin est reportée au 5 juillet 2012. La CGT déplore cette situation qui retarde l'organisation de l'installation des agents affectés dans notre département (8 arrivées Filière Gestion Publique + 26 arrivées Filière Fiscale).

Vos représentants CGT Finances Publiques :

AAP1: Ghislaine REMY, Daniel AUTHIER et Marie-Christine PREVOST

AAP2 : Stéphane BOY, Marlène ZORZIN et Olivier DUCROS

AA1 : Valérie PINEL et Véronique BRUNO

N'hésitez pas à prendre contact avec elles pour toute question.